



## Accident de travail sur chantier

Par **bouf**, le **13/01/2010** à **17:57**

Bonjour,

j'ai eu un accident de travail d'un prestataire sur mon chantier La CPAM de Picardie ma adresser un courrier dans lequel je suis cité suite à un accident du travail qui aurait eu lieu le 23/11/2009.et voici en dessous le texte du courrier.

Je vous informe que si votre responsabilité est engagée je vous demanderai en application des articles 1384 du code civil et l451-1 du code de la sécurité social le remboursement des prestations que la CPAM de Beauvais se appelé à verser à la victime en conséquence de cet accident.

Je vous serais obligé de bien vouloir me préciser les causes et circonstances de l'accident ou des faits qui se sont produit le 23/11/2009 et de m'indiquer le nom et l'adresse de votre compagnie d'assurance ainsi que cotre n° de contrat

est ce que vous pouvez m'aider et quesqu'il faut faire????

MERCI.

Par **jeetendra**, le **13/01/2010** à **19:14**

[fluo]SOS Avocats :[/fluo]

[s]Permanence téléphonique, destinée aux personnes résidant à Paris, dans les Hauts-de-

Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, assurée par des avocats du Barreau de Paris.  
Tous les jours du lundi au vendredi de 19 h à 23 h 30  
N° Indigo : T. 0 825 393 300 (0,15 euro la minute).[/s]

Bonjour, vous etes un particulier ou un professionnel, en cas d'urgence vous avez la  
permanence telephonique (sos Avocats) numéro indigo, vous etes bien assuré en  
responsabilité civile je suppose, cordialement.

Par **bouf**, le **13/01/2010** à **22:04**

MERCI

Je suis professionnel et j'ai d'assurance